

Le mardi 25 mai dernier, s'est tenue la réunion mensuelle de la commission paritaire de branche. Apparemment, pour le PEPS, ou du moins pour ses représentants présents, il n'y avait pas d'autres actualités plus brillantes que de s'attaquer à notre Fédération, et à son représentant, jusqu'à exiger des autres organisations syndicales de salarié.e.s que soit procédé à son remplacement de celui-ci à la présidence de la commission de suivi du régime complémentaire de santé et de prévoyance. L'avenir nous dira si elles se plieront ou non à ce dictat ! Le PEPS a aussi affirmé officiellement qu'il ne prendrait plus en compte les revendications porté.e.s par la CGT, foulant au pied le principe de non discrimination syndicale imposé par la loi, ainsi que les salariés.e.s porté.e.s qui font confiance à notre organisation.

Notre crime pour un tel bannissement ?

Avoir affirmé haut et fort qu'un grand nombre d'entreprises de portage

salarial appliquait l'avenant n°2 en toute illégalité, puisque celui-ci n'étant pas étendu jusqu'à présent, et d'avoir lancé une campagne contre cette application abusive, en ciblant volontairement la plus grosse entreprise du secteur dont le président est l'un des signataires de cet avenant.

Aux dires du PEPS, par cette action, nous aurions commis un acte déloyal qui démontrerait notre volonté de « tuer » le portage salarial.

Déloyal ? Peut-être comme le seraient, selon France Inter, les entreprises adhérentes au PEPS labellisées « Zéro frais cachés ».

Pour nous, il n'y a aucune déloyauté dans notre action qui se fait en toute transparence et au vu et au su de toutes et tous. Ce qui n'est pas toujours le cas des actions du PEPS qui préfère les actions de lobbying voire d'intimidation.

Pour ce qui est vouloir « tuer » le portage salarial, si cela était le cas nous n'aurions pas signé 84% des accords dans cette branche, alors la CFE-CGC, pourtant majoritaire, n'en a signé à peine plus (89%).

N'en déplaise au PEPS, ou du moins à certains dirigeants, la CGT est représentative dans la branche et compte jouer tout son rôle sur les 4 années à venir.

D'ailleurs, nous réitérons nos remerciements à celles et ceux qui, par leur vote, nous ont fait confiance pour défendre leurs intérêts dans un secteur encore en construction.

## Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres  Cadre

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**